

Étaient présents : Mesdames DAUZET, REMY, VIOSSANGE, GARRELON, Messieurs BONY, TERRAIL, DESCOEUR, DIDELOT, PARRA, FABRE Michel, DAYRAL, KLEM, LAYAC, CONSTANT, FALIES, LUSSERT, CHAMBON, LAPEYRE, FOURNIER, CHAMPS, CHASSAGNE, LAFARGE, SEPCHAT, DUJOLS, LOUISFERT, FABRE Jean-Marie, BENECH, LACHAZE, LESPINE, PASSENAUD, VERDIER, BESSON, MEYDIEU, JOUDRIER, FAURE Bruno, ASTIER (suppléant de Rodde), ROCHETTE, BORNE, FAURE Jean-Louis, FRUQUIERES.

Absents : Madame MARRONCLE, Messieurs FONROUGE, DAPON (pouvoir à DESCOEUR), FRAYSSE, (pouvoir à DAUZET Colette), ROURE (pouvoir à MEYDIEU Martial), RODDE (pouvoir à ASTIER)

Rappel de l'ordre du jour :

1. Comptes administratifs 2014 et Budgets Primitifs 2015
2. Vote des taux 2015
3. Subventions intercommunales
4. Adhésion SCOT et désignation des représentants
5. Questions diverses.

1. Comptes administratifs 2014 et budgets primitifs 2015

→ Les élus valident les comptes administratifs des différents budgets à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion.

		CA 2014	BP2015
Budget Général	Dépenses de fonctionnement	3513278,43	6231838,82
	Recettes de fonctionnement	5176205,63	6231838,82
	Dépenses d'investissement	2038778,14	4482102,35
	Recettes d'investissement	2082527,98	5247704,42
Ordures Ménagères	Dépenses de fonctionnement	758883,81	957284,73
	Recettes de fonctionnement	1032733,49	957284,73
	Dépenses d'investissement	1843237,65	10877253,98
	Recettes d'investissement	1370568,4	10877253,98
GBL	Dépenses de fonctionnement	0	1000
	Recettes de fonctionnement	0	1000
	Dépenses d'investissement	29896,09	1429896,09
	Recettes d'investissement	0	1429896,09

Coop St Bonnet	Dépenses de fonctionnement	220448,5	291893,04
	Recettes de fonctionnement	29893,31	291893,04
	Dépenses d'investissement	1167629,55	1823064,92
	Recettes d'investissement	128987,6	1823064,92
SPANC	Dépenses de fonctionnement	17197,61	178916,27
	Recettes de fonctionnement	33113,88	178916,27
Transports scolaires	Dépenses de fonctionnement	83942,89	95615,37
	Recettes de fonctionnement	68127,52	95615,37

→ Les élus valident les différentes actions inhérentes aux différents budgets et ainsi que les budgets primitifs :

- Budget Général, validé (41 pour, 2 abstention)
- Budget Ordures Ménagères, validé (42 pour, 1 abstention)
- Budget Coopérative laitière, validé à l'unanimité
- Budget Bâtiment Desprat-Couderc, validé à l'unanimité
- Budget Transports scolaires, validé à l'unanimité
- Budget SPANC, validé à l'unanimité

→ Les élus valident la dotation au fonctionnement de l'office de tourisme à l'unanimité.

2. Vote des taux 2015

Le Président propose aux élus de voter une stabilité des taux d'imposition.

→ Les membres du conseil, à l'unanimité :

- Décident de voter un taux de CFE de 29.59%,
- Décident de voter les taux « ménages » suivants :
 - Taxe d'habitation : 12.02%
 - Taxe sur le foncier bâti : 1,45%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 10.37%
 - Taxe Ordures Ménagères : 12.95%

3. Subventions intercommunales

a. Travaux d'économies d'énergies dans les bâtiments publics

→ Les élus valident à l'unanimité la proposition du Président relative au soutien financier de la communauté de communes dans le cadre de travaux d'économies d'énergies pour les bâtiments publics : soit un fonds de concours de 10% de l'investissement plafonné à 40 000€HT qui ouvre droit à un financement du Conseil Régional de 20% de cette même dépense éligible (nb : règles d'éco-conditionnalité de la région à respecter).

b. Ecole Numérique

Il propose de confier une mission de diagnostic des équipements numériques présents dans les écoles à l'agence Cantal Ingénierie et Territoire.

4. Adhésion au SCOT Haut Cantal Dordogne

→ Les élus à l'unanimité,

- Approuvent les statuts du syndicat mixte dit fermé « Syndicat mixte du SCoT du Haut Cantal-Dordogne », tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Décident de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Salers au Syndicat mixte du SCoT du Haut Cantal-Dordogne ainsi créé ;
- Chargent le Président d'exécuter la présente délibération ;
- Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération.

➔Après le vote à bulletin secret les résultats des élections des représentants de la communauté de communes au SCOT sont les suivants :

Candidats	Nombre de votes	Statut
Rémi BESSON	16	
Jean-Yves BONY	34	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour
François DESCOEUR	37	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour
Jean-Marie FABRE	37	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour
Patrice FALIES	35	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour
Bruno FAURE	35	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour
Jean-Bernard PASSENAUD	35	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour
Monique VIOSSANGE	34	Elu à la majorité absolue au 1 ^{er} tour

5. Questions diverses

➔Les élus décident de rédiger une motion en faveur du maintien du service instructeur du droit des sols au sein de la DDT de Mauriac.

« L'arrondissement de Mauriac connaît depuis plusieurs années des temps difficiles : fermeture de la maternité, du tribunal, de certains services préfectoraux. Aujourd'hui, un pas de plus est franchi vers la disparition des services de la DDT avec la suppression du service Application du Droit des Sols, que l'on nous annonce pour le début de l'année 2016.

Il s'agit d'un service de proximité dont l'appui technique et les phases d'instruction des demandes relevant de l'urbanisme sont de grande utilité pour les élus ruraux, les porteurs de projets et les habitants. La proximité géographique est un élément déterminant qui garantit la qualité et la rapidité du service rendu.

Cette suppression frise l'incohérence. A l'heure où le législateur, à travers la loi ALUR, a confirmé la nécessité de proximité dans l'exercice de cette mission en la confiant à l'intercommunalité, comment justifier qu'aujourd'hui les services de l'Etat du Cantal centralisent cette mission au niveau départemental et supprime des postes de l'arrondissement de Mauriac.

Réunis, ce 13 avril 2015, en conseil communautaire, nous nous opposons à cette fermeture annoncée et nous nous élevons contre tous les projets visant à limiter la présence des services publics sur le territoire du Pays de Salers et du Nord-Ouest Cantal. »